

Loire-Atlantique

LA SUBROGATION



01 EN SIGNALEMENT DSN

02 EN SAISIE NET ENTREPRISES

03 OÙ VISUALISER LES IJ SUBROGÉES

04 contacts



Loire-Atlantique

SOMMAIRE

01 EN SIGNALEMENT DSN



EN SIGNALEMENT DSN – QUE FAIRE ?

Lors de la saisie de votre signalement d'arrêt :

- Cochez « Oui » à la case subrogation
- Renseignez la date de début : indiquez la date de début de l'arrêt de travail
- Renseignez la date de fin : indiquez la date de fin de subrogation prévue dans le cadre de la convention collective ou d'un accord
- Vérifiez les coordonnées bancaires mentionnées dans la rubrique Banque/IBAN

Subrogation	01 - 0UI ▼ 02 - NON	
Date de début	jj/mm/aa ▼	Dəte de fin 🛛 jj/mm/əə 🔻
Banque	XXXXXX XXXXXX XXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



J'indique LA PERIODE MAXIMALE prévue par ma Convention Collective, le contrat de travail ou les usages dans l'entreprises pendant laquelle je maintiendrai le salaire de mon salarié



EN SIGNALEMENT DSN – VÉRIFIER LES COORDONNÉES BANCAIRES

Cas N° 1 : Les coordonnées bancaires sont celles du compte que vous utilisez pour le versement des prestations de l'Assurance Maladie : vous n'avez pas d'actions à faire.

Cas N° 2 : Les coordonnées bancaires **ne sont pas** celles du compte que vous utilisez pour le versement des prestations de l'Assurance Maladie : vérifiez auprès de votre éditeur de logiciel de paie le paramétrage du RIB.



Si vous utilisez plusieurs RIB dans votre logiciel de paie, vérifiez auprès de votre éditeur que le paramétrage de plusieurs RIB soit possible.



02 EN SAISIE NET ENTREPRISES



EN SAISIE NET ENTREPRISE

La subrogation se trouve à l'étape 6 de votre saisie sur Net Entreprises :

- Cochez « Oui » à la demande de subrogation
- Renseignez l'IBAN : La saisie de l'IBAN est **obligatoire et systématique** en cas de subrogation
- Renseignez les dates de subrogation : indiquez la date de fin de subrogation prévue dans le cadre de la convention collective ou d'un accord





J'indique **LA PERIODE MAXIMALE** prévue par ma Convention Collective, le contrat de travail ou les usages dans l'entreprises pendant laquelle je maintiendrai le salaire de mon salarié.



03 Où VISUALISER LES IJ SUBROGÉES



OÙ VISUALISER LES IJ SUBROGÉES

RDV sur Bordereau de Paiement des Indemnités Journalières – BPIJ

Accessible dans le compte entreprise via Net Entreprises



OÙ VISUALISER LES IJ SUBROGÉES

RDV sur Bordereau de Paiement des Indemnités Journalières – BPIJ

Accessible dans le compte entreprise via Net Entreprises

	Recherche de paiements				
nerche de ments				Recherche de paiements	
Recherche de régularisations	CONSULTATION DES ETABLISSEMEN	NTS			
	CPAM : 441 N°agent : 034445151637 Mode : HFCONS	4900010			
	Cais Sir Période di	41 CPAM de LOIRE-ATLANTIQUE 451 CPAM du LOIRET 451 CPAM du LOIRET 451 CPAM du LOIRET 451 CPAM du LOI 21440143200015 101/06/2023 101/106/2023	×		
	Salarié Préno Numéro de Sécurité Socia (13 caractère	m			
	Type de recherche	 Vue par BPIJ Vue par Salarié 			
	Subrogation	Paiements subrogés Paiements non subrogés			

Retrouvez le **mode opératoire** dans votre portail entreprise





04 CONTACTS



CONTACTS

36 79

Service gratuit + prix appel

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

e-DEM un service pour tous

Une demande d'assistance à la saisie en ligne, une réclamation, une demande de contrôle d'un salarié en arrêt de travail

MON PORTAIL EMPLOYEUR

Toutes mes démarches en un clic



